



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration – Soixante-dix-huitième session

Rome, 9 –10 avril 2003

**RAPPORT DE SITUATION SUR LE REMBOURSEMENT DU PRINCIPAL ET
LE RÈGLEMENT DES INTÉRÊTS**

ADDITIF

En ce qui concerne la situation des arriérés exposée dans le tableau II du document EB 2003/78/R.9, le Conseil est prié de noter que l'Argentine, le Burundi, la Côte d'Ivoire, le Tchad, la République populaire démocratique de Corée, le Mali, le Paraguay, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, le Soudan et la Zambie ont maintenant intégralement réglé les montants dus au 31 décembre 2002, tandis que le Congo, le Gabon et Haïti ont partiellement réglé leurs arriérés. Depuis le 31 décembre 2002, les montants versés au FIDA en règlement d'arriérés se chiffrent au total à 6,5 millions de USD.